



## **Rapport de la commission *ad hoc* sur le préavis n°01/2019**

Relatif à une demande de crédit de CHF 343'000.- pour la réalisation des travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du ch. du Roti

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée de MM. Vincent Payot (Président), Romain Roussel (Rapporteur), Carlos Da Silva, Grégory Knigge et Patrick Lüthi, s'est réunie les 29 avril et 1<sup>er</sup> mai afin d'étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions notre municipal Charly Viquerat, présent lors de notre seconde séance, qui nous a apporté les éclaircissements et informations nécessaires.

Après lecture des documents, la commission aurait préféré que les objets traités dans le préavis soient séparés, afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'ensemble et que la portion relative à l'évacuation des eaux claires soit pleinement explicitée compte tenue des travaux engagés.

### **Réseau défense incendie**

Nous trouvons regrettable que la BH n°09 ait été démantelée avec l'agrément de l'ECA en 2014, et que réactiver cette dernière avec seulement la conduite actuelle, désaffectée et datant de 1976 comporte trop de risque de rupture du fait de sa vétusté. En effet, cette conduite représentant un bras mort du réseau devrait être mise hors d'eau car la réglementation en vigueur impose le renouvellement total du volume concerné en 48h, et la remplir ponctuellement pour les exercices pompiers ne ferait qu'accélérer son vieillissement.

La solution proposée semble adéquate car elle allie, la vision à moyen terme de l'évolution du quartier, résous à moindre frais le renouvellement de l'eau de la nouvelle conduite par le biais d'un débit de fuite depuis le réseau d'eau surpressée de l'Espérance, et permettra un futur bouclage du réseau quand cela s'avérera nécessaire.

### **Réseau d'évacuation des eaux claires**

A la suite des travaux à l'Espérance, le chemin du Roti sera élargi à environ quatre mètres par une bande en tout venant, et à terme en fonction de l'évolution des constructions au sud du chemin serait recouvert d'un enrobé.

Cette transformation implique une augmentation substantielle de la surface de captation des eaux de pluies, et il n'est pas sûr que la solution actuelle puisse absorber ce débit.

La Commune étant responsable de l'évacuation des eaux sur son domaine, elle doit de ce fait anticiper et prendre les mesures adéquates.

## Conclusions

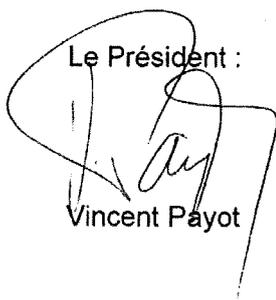
La commission *ad hoc*, au vu de ce qui précède, propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis 01/2019 avec les conclusions suivantes :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de défense incendie de l'Espérance
2. D'allouer le crédit de CHF 150'000.- pour financer les travaux de défense incendie
3. D'autoriser la Municipalité à amortir CHF 150'000.- de cet investissement lié à la défense incendie de l'Espérance par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve «Eau»
4. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'évacuation des eaux claires du chemin du Roti
5. D'allouer le crédit de CHF 193'000.- pour financer les travaux d'évacuation des eaux claires du Ch. du Roti
6. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de CHF 193'000.- de cet investissement lié à l'évacuation des eaux claires du chemin du Roti par un prélèvement au fonds de réserve «Egouts»
7. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
8. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Etoy le 1<sup>er</sup> mai 2019

Pour la commission *ad hoc*

Le Président :



Vincent Payot

Le Rapporteur :



Romain Roussel